



Modification des statuts d'une sari

Par **Hal1**, le **28/07/2012 à 12:55**

Bonjour,

Dans le cadre d'une cession de parts sociales, je dois déposer les statuts modifiés notifiant la nouvelle répartition des parts sociales.

Je ne possède que les statuts que sous forme papier.

Est ce que les statuts modifiés doivent correspondre mot à mot aux anciens statuts.

Cordialement,

Par **alterego**, le **28/07/2012 à 17:59**

Bonjour

Lors de la rédaction des nouveaux statuts, vous modifierez les articles relatifs aux apports et à la répartition du Capital Social.

Les autres articles restent inchangés.

Cordialement